

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2019**

Date de Convocation : 22/11/2019

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 9
- absents non excusés : 0
- absents et excusés : 1

Objet de la Délibération N° 38 /2019

L'an deux mil dix neuf, le deux décembre, le Conseil municipal de la Commune de Marbaix, s'est réuni à la mairie, au lieu habituel de ses séances à Marbaix, à dix-neuf heures trente, sur la convocation de M. Damien DUCANCHEZ, Maire.

Etaient présents : M. DUCANCHEZ D, M. BEDU JM, M. ISABEY D, M. POULEUR E, M. MARTIN F, M. OLLIVIER C, M. DEGOUSEE, Mme GIROUX H, Mme LAINE Catherine

Absents et excusés : M DELHAYE P

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme GIROUX H

FOURNITURE EN EAU A LA CANTINE – LOI EGALIM

Monsieur le Maire rappelle le courrier du 24 septembre 2019 d'API Restauration qui indique une nouvelle législation par rapport à la loi EGalim. Cette loi légifère sur cinq objectifs dont celle à compter du 1^{er} janvier 2020 qui interdit la vaisselle en plastique à usage unique et des bouteilles d'eau plate en plastique,

Monsieur le Maire indique qu'actuellement la mairie se fournissait auprès de la Brasserie Carpentier en bouteille d'eau plate en plastique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Brasserie Carpentier propose, au vu de cette réglementation écologique, des bouteilles en verre consignées et livrée directement dans nos locaux.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à se mettre en relation avec la Brasserie Carpentier pour la mise en place des commandes de bouteilles en verre consignées à compter du 1^{er} janvier 2020.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de Marbaix.

Fait et délibéré à Marbaix, le 02 décembre 2019
Pour extrait conforme

Le Maire
Damien DUCANCHEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2019

Date de Convocation : 22/11/2019

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 9
- absents non excusés : 0
- absents et excusés : 1

Objet de la Délibération N° 39 /2019

L'an deux mil dix neuf, le deux décembre, le Conseil municipal de la Commune de Marbaix, s'est réuni à la mairie, au lieu habituel de ses séances à Marbaix, à dix-neuf heures trente, sur la convocation de M. Damien DUCANCHEZ, Maire.

Etaient présents : M. DUCANCHEZ D, M. BEDU JM, M. ISABEY D, M. POULEUR E, M. MARTIN F, M. OLLIVIER C, M. DEGOUSEE, Mme GIROUX H, Mme LAINE Catherine

Absents et excusés : M DELHAYE P

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme GIROUX H

DEPENSES INVESTISSEMENT 2020
PAIEMENT investissement AVANT vote du BP 2020

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'une commune peut régler les dépenses d'investissements de l'année en cours avant le vote du budget de la même année, du moment où les dépenses ne dépassent pas $\frac{1}{4}$ des dépenses d'investissement de l'année précédente,

Monsieur le Maire expose que pour permettre le paiement des premières factures d'investissement notamment en ce qui concerne l'achat de matériels et outillage technique (article 2158) et terrains nus (article 2111), il serait opportun de prendre cette décision maintenant avant le vote du budget 2020,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'AUTORISER les dépenses d'investissement 2020 en attendant le vote du budget 2020 et ce dans la limite d'un quart ($\frac{1}{4}$) des dépenses d'investissements 2019,
- CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire ces dépenses au budget 2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de Marbaix.

Fait et délibéré à Marbaix, le 02 décembre 2019
Pour extrait conforme

Le Maire
Damien DUCANCHEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2019

Date de Convocation : 22/11/2019

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 9
- absents non excusés : 0
- absents et excusés : 1

Objet de la Délibération N° 40 /2019

L'an deux mil dix neuf, le deux décembre, le Conseil municipal de la Commune de Marbaix, s'est réuni à la mairie, au lieu habituel de ses séances à Marbaix, à dix-neuf heures trente, sur la convocation de M. Damien DUCANCHEZ, Maire.

Etaient présents : M. DUCANCHEZ D, M. BEDU JM, M. ISABEY D, M POULEUR E, M MARTIN F, M. OLLIVIER C, M DEGOUSEE, Mme GIROUX H, Mme LAINE Catherine

Absents et excusés : M DELHAYE P

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme GIROUX H

RÉABONNEMENT A « LA VIE COMMUNALE ET DEPARTEMENTALE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est actuellement abonnée à « La Vie Communale et Départementale »

Monsieur le Maire indique que cet abonnement offre :

- Une sélection pertinente de l'actualité juridique
- Une base de données juridique fiable et pratique
- Une aide personnalisée pour les recherches documentaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de ce réabonnement s'élève à 118.40 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire a procédé au réabonnement à « La Vie Communale et Départementale »

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de Marbaix.

Fait et délibéré à Marbaix, le 02 décembre 2019
Pour extrait conforme

Le Maire
Damien DUCANCHEZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2019**

Date de Convocation : 22/11/2019

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 9
- absents non excusés : 0
- absents et excusés : 1

Objet de la Délibération N° 41 /2019

L'an deux mil dix neuf, le deux décembre, le Conseil municipal de la Commune de Marbaix, s'est réuni à la mairie, au lieu habituel de ses séances à Marbaix, à dix-neuf heures trente, sur la convocation de M. Damien DUCANCHEZ, Maire.

Etaient présents : M. DUCANCHEZ D, M. BEDU JM, M. ISABEY D, M POULEUR E, M MARTIN F, M. OLLIVIER C, M DEGOUSEE, Mme GIROUX H, Mme LAINE Catherine

Absents et excusés : M DELHAYE P

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme GIROUX H

**MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES DE MARBAIX
 AU 1^{ER} JANVIER 2020**

L'assemblée examine la proposition de modification de l'ensemble des tarifs de location de la salle des fêtes qui n'ont pas été modifiés depuis le 1^{er} janvier 2014 ;

	TARIFS Marbaisiens <i>(sur présentation d'un justificatif de domicile de – 3 mois)</i>	TARIFS Non Marbaisiens
Tarif location Week end – 3 jours (Vendredi au Lundi) (Anniversaire, Baptême...)	<ul style="list-style-type: none"> • 180 € <u>hors charges</u> (prise des clés du vendredi 15h au lundi 15h) • 90 € d'Arrhes • 300 € de caution • 50 € de caution de nettoyage • Attestation assurance responsabilité civile 	<ul style="list-style-type: none"> • 220 € <u>hors charges</u> (prise des clés du vendredi 15h au lundi 15h) • 110 € d'Arrhes • 300 € de caution • 50 € de caution de nettoyage • Attestation assurance responsabilité civile
Tarif location Week end – 4 jours (Vendredi au Mardi) (Communion)	<ul style="list-style-type: none"> • 200 € <u>hors charges</u> (prise des clés du vendredi 15h au mardi 15h) • 100 € d'Arrhes • 300 € de caution • 50 € de caution de nettoyage • Attestation assurance responsabilité civile 	<ul style="list-style-type: none"> • 250 € <u>hors charges</u> (prise des clés du vendredi 15h au mardi 15h) • 125 € d'Arrhes • 300 € de caution • 50 € de caution de nettoyage • Attestation assurance responsabilité civile
Location vaisselle	<ul style="list-style-type: none"> • 0.30 cts € / personne 	<ul style="list-style-type: none"> • 0.30 cts € / personne
Vin d'honneur	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit <u>hors charges</u> • Attestation assurance responsabilité civile 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de location
Réunions, conférences, ... (sans accès à la cuisine)	<ul style="list-style-type: none"> • 45 € / jour réservé • 20 € de caution / jour réservé • Attestation assurance responsabilité civile 	<ul style="list-style-type: none"> • 45 € / jour réservé • 20 € de caution / jour réservé • Attestation assurance responsabilité civile
	TARIFS	TARIFS

	Associations rattachées à la commune	
Tarif location Week end (Vendredi au Lundi)	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit <u>hors charges</u> (prise des clés du vendredi 15h au lundi 15h) • 300 € de caution • 50 € de caution de nettoyage • Attestation assurance responsabilité civile 	<ul style="list-style-type: none"> • 220 € <u>hors charges</u> (prise des clés du vendredi 15h au lundi 15h) • 110 € d'arrhes • 300 € de caution • 50 € de caution de nettoyage • Attestation assurance responsabilité civile
Location vaisselle	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit 	<ul style="list-style-type: none"> • 0.30 cts € / personne
Réunions, conférences, ...	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit <u>hors charges</u> • Attestation assurance responsabilité civile 	<ul style="list-style-type: none"> • 45 € / jour réservé • 20 € de caution / jour réservé • Attestation assurance responsabilité civile

MONTANTS DES CHARGES POUR TOUS (Marbaisiens, non marbaisiens, associations...)

Consommation électrique	0.50 € / kWh
Consommation gaz	1.00 € / m3
Verre manquant, fendu, cassé ou ébréché	1.60 € / l'unité
Assiette ou couvert manquant ou cassé	2.30 € / l'unité
Plat manquant ou cassé	Selon facture de remplacement

En cas d'annulation du locataire :

- Le montant des Arrhes ne sera pas remboursé si l'encaissement a déjà été fait par la commune
- Les chèques de caution (300€ et 50€) seront restitués au locataire

Dans tous les cas, les locataires devront respecter les divers règlements existants :

- Interdiction de poser sur les murs : punaises, ruban adhésif (pâte à fix toléré)
- Interdiction de stationner des véhicules devant le garage situé en face du parking de la salle
- Respect du voisinage en ce qui concerne le bruit
- SACEM...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** les nouveaux tarifs de locations de la salle des fêtes à compter du **01 janvier 2020**.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de Marbaix.

Fait et délibéré à Marbaix, le 02 décembre 2019
Pour extrait conforme

Le Maire
Damien DUCANCHEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2019

Date de Convocation : 22/11/2019

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 9
- absents non excusés : 0
- absents et excusés : 1

Objet de la Délibération N° 42 /2019

L'an deux mil dix neuf, le deux décembre, le Conseil municipal de la Commune de Marbaix, s'est réuni à la mairie, au lieu habituel de ses séances à Marbaix, à dix-neuf heures trente, sur la convocation de M. Damien DUCANCHEZ, Maire.

Etaient présents : M. DUCANCHEZ D, M. BEDU JM, M. ISABEY D, M POULEUR E, M MARTIN F, M. OLLIVIER C, M DEGOUSEE, Mme GIROUX H, Mme LAINE Catherine

Absents et excusés : M DELHAYE P

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme GIROUX H

PRISE D'UN ARRÊTÉ PERMANENT DE POLICE DE CIRCULATION
Portant réglementation de la circulation sur les routes départementales en agglomération

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier du 19 novembre du Président du Département du Nord qui indique que le Département du Nord est amené à intervenir sur les routes départementales en agglomération pour mener différents travaux urgents ou programmés sur les chaussées et dépendances routières.

Monsieur le Maire indique que ces interventions nécessitent d'être couverts par un arrêté permanent pris par le Maire en application de son pouvoir de police en agglomération.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en place cet arrêté permanent de police de circulation portant réglementation de la circulation sur les routes départementales ne agglomération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de Marbaix.

Fait et délibéré à Marbaix, le 02 décembre 2019
Pour extrait conforme

Le Maire
Damien DUCANCHEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2019

Date de Convocation : 22/11/2019

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 9
- absents non excusés : 0
- absents et excusés : 1

Objet de la Délibération N° 43 /2019

L'an deux mil dix neuf, le deux décembre, le Conseil municipal de la Commune de Marbaix, s'est réuni à la mairie, au lieu habituel de ses séances à Marbaix, à dix-neuf heures trente, sur la convocation de M. Damien DUCANCHEZ, Maire.

Etaient présents : M. DUCANCHEZ D, M. BEDU JM, M. ISABEY D, M. POULEUR E, M. MARTIN F, M. OLLIVIER C, M. DEGOUSEE, Mme GIROUX H, Mme LAINE Catherine

Absents et excusés : M DELHAYE P

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme GIROUX H

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU S.E.A.A

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales et notamment son article 61.III,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes/Helpe (SEAA) à compter du 31 décembre 2013, issu de la fusion des 10 syndicats intercommunaux d'électrification existants sur l'arrondissement d'Avesnes/Helpe,

Vu les statuts du SEAA (visés par la sous-préfecture le 2 septembre 2013) sous forme d'un syndicat mixte en application de la loi 2010-1563 (article 61) du CGCT (articles L 5212-27 et L 5711-1 et suivants),

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 portant modification des statuts pour supprimer les contributions des membres,

Vu la délibération n°101/2017 du 19 décembre 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) sollicitant une révision des statuts du SEAA en vue de modifier la répartition du nombre de délégués syndicaux, suite à la prise de compétence « électrification rurale » pour l'ensemble des communes membres de son territoire,

Vu la délibération du 19 juin 2018 par laquelle le comité syndical décide d'engager la procédure de révision de ses statuts,

Vu le compte-rendu des réunions du groupe de travail en date des 5 septembre et 15 octobre 2018 qui ont permis l'élaboration du projet de statuts modifiés et joint en annexe.


Vu la délibération n°16-2019 du comité syndical du 6 septembre 2019 approuvant la modification des statuts portant essentiellement sur les modalités de désignation des délégués et suivant modèle ci-joint,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la modification des statuts du SEAA portant essentiellement sur la désignation des délégués et suivant modèle ci-joint

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de Marbaix.

Fait et délibéré à Marbaix, le 02 décembre 2019
Pour extrait conforme

Envoyé en préfecture le 04/12/2019
Reçu en préfecture le 04/12/2019
Affiché le 
ID : 059-215903741-20191202-DE43_2019_2-DE

Le Maire
Damien DUCANCHEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2019

Date de Convocation : 22/11/2019

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 9
- absents non excusés : 0
- absents et excusés : 1

Objet de la Délibération N° 44 /2019

L'an deux mil dix neuf, le deux décembre, le Conseil municipal de la Commune de Marbaix, s'est réuni à la mairie, au lieu habituel de ses séances à Marbaix, à dix-neuf heures trente, sur la convocation de M. Damien DUCANCHEZ, Maire.

Etaient présents : M. DUCANCHEZ D, M. BEDU JM, M. ISABEY D, M POULEUR E, M MARTIN F, M. OLLIVIER C, M DEGOUSEE, Mme GIROUX H, Mme LAINE Catherine

Absents et excusés : M DELHAYE P

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme GIROUX H

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de la MFR (Maison Familiale Rurale) Le Clos Fleuri en date du 14 novembre 2019.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- NE PAS ACCORDER de subvention à la MFR Le Clos Fleuri

Fait en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de Marbaix.

Fait et délibéré à Marbaix, le 02 décembre 2019
Pour extrait conforme

Le Maire
Damien DUCANCHEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2019

Date de Convocation : 22/11/2019

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 9
- absents non excusés : 0
- absents et excusés : 1

Objet de la Délibération N° 45 /2019

L'an deux mil dix neuf, le deux décembre, le Conseil municipal de la Commune de Marbaix, s'est réuni à la mairie, au lieu habituel de ses séances à Marbaix, à dix-neuf heures trente, sur la convocation de M. Damien DUCANCHEZ, Maire.

Etaient présents : M. DUCANCHEZ D, M. BEDU JM, M. ISABEY D, M. POULEUR E, M. MARTIN F, M. OLLIVIER C, M. DEGOUSEE, Mme GIROUX H, Mme LAINE Catherine

Absents et excusés : M. DELHAYE P

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme GIROUX H

DECISION MODIFICATIVE EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 020 – CHAPITRE 021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer une décision modificative pour le paiement de la facture JVS concernant les droits d'accès Logithèque et la cessions licence, car il y a eu une augmentation par rapport à l'année dernière.

Après délibération, et par neuf voix pour, le Conseil Municipal décide :

D'effectuer des virements de crédits comme suit :

DEPENSES d'INVESTISSEMENT

**Diminution de crédits du compte 2158 (matériels et outillages techniques, autres installations)
pour un montant de 240 €**

**Augmentation de crédits du compte 2051 (concessions et droits similaires)
pour un montant de 240 €**

Mandate Monsieur le Maire pour la signature des pièces du dossier

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de Marbaix.

Fait et délibéré à Marbaix, le 02 décembre 2019
Pour extrait conforme

Le Maire
Damien DUCANCHEZ